
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

Sprints CW et SSB 80m

RÈGLEMENT

1. INTRODUCTION

Inspirés des "RSGB sprint contests", ce sont deux concours de courte durée 80m CW et SSB se déroulant un soir de semaine entre 21h et 22h30 locales, à un mois d'intervalle. La principale caractéristique de ces concours en dehors de leur durée est l'obligation faite aux participants de ne pas garder une fréquence d'appel au-delà d'un QSO.

2. DATES ET HORAIRE

Le concours a lieu le deuxième jeudi d'octobre de 19h à 20h30 UTC pour la partie CW.
La partie SSB a lieu le deuxième jeudi de novembre de 20h à 21h30 UTC.

3. BANDES

80m uniquement. De 3520 à 3560 kHz pour la partie CW. 3600 à 3650 kHz et 3700 à 3780 kHz pour la partie SSB.

4. PUISSANCE

- Classe A (ou QRP) $\leq 5W$
- Classe B $\leq 100W$

5. CATEGORIES

Deux classes de participation: mono-opérateur et radio-clubs. Toute station utilisant un indicatif club sera classée dans la catégorie radio-clubs sans tenir compte du nombre des opérateurs éventuels.

6. ECHANGES

RST + numéro de série (commençant à 001) + prénom.

On pourra utiliser en guise de prénom, un surnom ou des initiales pour les prénoms composés. Pour les radio-clubs, choisir le prénom d'un opérateur et le conserver tout au long du concours.

7. POINTS

1 point/QSO. Pas de multiplicateur.

8. TOTAL

Somme des points.

9. RÈGLE DE CHANGEMENT DE FRÉQUENCE

Lorsqu'une station lance appel, elle ne pourra réaliser qu'un seul et unique contact sur sa fréquence. Après ce contact elle devra abandonner sa fréquence d'appel. Pour lancer un nouvel appel, la station devra effectuer un QSY d'au moins 2 kHz en CW et 5 kHz en SSB avant de solliciter un nouveau contact ou de lancer un nouvel appel.

Les participants devront faire preuve de la plus grande vigilance lors d'un QSY afin de s'assurer que la fréquence convoitée est libre.

10. CLASSEMENTS

Il sera établi un classement en fonction de la catégorie (mono-opérateur et radio-clubs) et de la puissance.

11. RECOMPENSES

Un diplôme sera décerné au premier mono-opérateur QRP, premier mono-opérateur Classe B et premier radio-club.

12. ENVOI

Les compte-rendus au format Cabrillo uniquement devront parvenir au plus tard **une** semaine après la fin de chaque concours à ccd80cw@ref-union.org et ccd80ssb@ref-union.org.

Les compte-rendus manuscrits ne sont pas acceptés.

13. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.

Nota : Une attention toute particulière aux sous-bandes IARU citées plus haut sera demandée. Ces sous-bandes devront être scrupuleusement respectées sous peine de ne pas être classé.

Afin de ne pas demander de nouveaux développements sur les logiciels de gestion de concours, les participants paramètreront leur logiciel en choisissant le type "Eu Sprint Contest".